



## INSTITUT MONTALEMBERT

28, Boulevard Gambetta  
94736 NOGENT-SUR-MARNE Cedex  
☎ 01 48 73 76 46

E-mail : [montalembert.nogent@wanadoo.fr](mailto:montalembert.nogent@wanadoo.fr)

Site : [www.institut-montalembert.org](http://www.institut-montalembert.org)

RENTREE 2022

# TARIFS LYCEE

Madame, Monsieur,

En choisissant Montalembert pour votre enfant, vous témoignez d'un attachement certain à un cadre de vie et de travail.

Pour continuer d'accueillir vos enfants nous ne pouvons pas nous satisfaire de faire fonctionner les bâtiments en l'état. Il nous faut également

- assurer les travaux d'amélioration des conditions de vie des élèves dans l'établissement,
- répondre aux normes toujours plus exigeantes de la sécurité,
- prévoir et mettre en œuvre le financement des constructions dont vos enfants bénéficient ou bénéficieront.

***Comme chaque année depuis plus de 30 ans, et particulièrement en ce contexte sanitaire qui impacte différemment les uns et les autres, nous proposons plusieurs tarifs, comptant sur la solidarité de chacun. Ce choix que vous êtes appelés à effectuer pour un tarif vous permettra de manifester votre attachement et votre soutien à nos actions.***

Le tarif 1 est réservé aux familles qui éprouvent des difficultés financières (sur accord de la direction, la fiche d'imposition étant à fournir).

Le tarif 2 correspond à la prise en charge du coût moyen d'un élève.

Le tarif 3 correspond à l'engagement proposé ci-dessus.

Le tarif 4 englobe la contribution spéciale investissements qui nous est nécessaire pour mener à bien notre plan de financement tout en maintenant l'effort de solidarité qui se manifeste déjà dans le choix d'un tarif supérieur.

Un équilibre entre les tarifs 1, 2, 3 et 4 est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'établissement.

**Pour nous aider à atteindre nos objectifs, nous remercions les familles qui le peuvent de bien vouloir opter pour les tarifs 3 ou 4**

**Des actions financées lors des 8 dernières années, grâce aux contributions en tarifs 3 ou 4 :**

- Dans chaque salle, de la maternelle aux salles de Terminale, installation d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur
- Amélioration de l'outil de production pour la restauration et des conditions d'accueil chez les petits, au self et à la cafétéria : les denrées alimentaires sont désormais transformées sur place, en intégrant du bio, des circuits courts et des produits labellisés.
- Réaménagement de la cour des maternelles avec des jeux.
- Création de nouvelles salles (salles de classe, de sieste et de motricité) pour les maternelles, pour les élèves de CM1 et 2, des labos de technologie et une salle de musique à destination des collégiens, un CDI rénové pour les collégiens et lycéens, un foyer des lycéens.
- Un nouveau laboratoire de sciences physiques.
- Des nouvelles salles informatiques et un espace polyvalent utilisable par tous les élèves de l'Institut pour de la motricité, des activités artistiques ou des conférences.



Une salle informatique



Le nouveau bâtiment

La cafétéria des lycéens



Le foyer des lycéens

● **CONTRIBUTION TRIMESTRIELLE (sur 3 trimestres) – Année scolaire 2022-2023**

TARIF/TRIMESTRE	4	3	2	1
LYCEE	703 €	644 €	592 €	527 €

Tout trimestre commencé est dû en entier.

Les trimestres pour la facturation sont les suivants :

1<sup>er</sup> trimestre : de la rentrée aux congés de Noël

2<sup>ème</sup> trimestre : de janvier aux congés de printemps

3<sup>ème</sup> trimestre : du retour des congés de printemps à la fin de l'année

**REDUCTIONS TARIFAIRES**

- 10% pour trois enfants inscrits dans l'établissement ou quatre enfants à charge
- 30% pour quatre enfants ou plus inscrits dans l'Etablissement.

● **DEMI-PENSION : FORFAIT ANNUEL**

Certains cours pouvant avoir lieu le mercredi pour des lycéens, un nouveau tarif pour 5 repas hebdomadaires est possible.

NOMBRE REPAS HEBDOMADAIRE/AN	4 REPAS	3 REPAS	2 REPAS	1 REPAS
LYCEE Base 32 semaines	1089 €	852 €	568 €	307 €

Il est possible de prendre un repas de manière exceptionnelle, dans ce cas le repas est facturé **9,59 €**

Pour les élèves bénéficiant d'un PAI alimentaire leur permettant, sur avis du médecin scolaire, d'apporter leur repas et de le consommer dans les locaux de l'établissement en bénéficiant des infrastructures de l'établissement sur la pause méridienne, une participation sera demandée aux familles; le PAI et la participation seront validés par l'infirmière et la direction de l'établissement en début d'année.

- **Pour tous** : notre self étant informatisé, un badge portant sa photo sera remis à chaque élève. Ce badge permettra de suivre sa présence à la restauration et de gérer les repas et éventuellement les études. Tout badge perdu ou détérioré est remplacé aux frais des parents : 8,00 € la première perte et 10,00 € les fois suivantes.
- **Après une semaine d'absence pour maladie**, sur présentation du certificat médical à la comptabilité, les repas sont remboursés sur la base de **4,80 €** par repas non consommé. Le remboursement donne lieu à un document comptable.